



Rapport annuel 2022 de l'OrTra Thérapie Complémentaire

L'Organisation du monde du travail Thérapie Complémentaire (OrTra TC) assume les tâches d'une organisation du monde du travail conformément à la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Elle a pour but de grouper les associations nationales de méthodes et de professions intéressées par la formation professionnelle supérieure en Thérapie Complémentaire.

L'OrTra TC est l'organe responsable de l'Examen Professionnel Supérieur de Thérapie Complémentaire, l'interlocuteur principal des autorités compétentes, des assureurs et d'autres institutions; elle est également compétente pour le développement de la qualité et l'assurance qualité dans la formation professionnelle supérieure ainsi que dans la formation initiale et continue dans le domaine de la Thérapie Complémentaire. Elle représente activement la profession de Thérapeute Complémentaire et ses intérêts auprès du public.

Comité

Le comité s'est réuni onze fois en 2022, dont une fois sur deux jours. Deux réunions ont eu lieu par zoom. Certaines étaient également des "séances hybrides", au cours desquelles certains membres du comité se sont connectés électroniquement à la séance qui se déroulait par ailleurs en présentiel. Mais le besoin de se rencontrer non seulement à l'écran, mais aussi dans la réalité physique, s'est toujours fait sentir. Le comité a donc été très heureux de pouvoir organiser sa retraite annuelle en 2022 dans le cadre habituel et apprécié du "Hôtel Boldern".

Une fois de plus, le comité est très heureux de pouvoir remercier chaleureusement les co-responsables du siège administratif, Claudia Pohl et Nicole Schaffner, et leurs collaboratrices, ainsi que Gregor Schraner, responsable des différentes procédures de l'OrTra TC (accréditations, reconnaissances de méthodes, équivalences). Tant les directrices du siège administratif que le responsable des procédures participent, chaque fois que cela est nécessaire et possible, aux réunions du comité avec une voix consultative, ce qui constitue un enrichissement important des réunions et rend la prise de décision et la communication directes et transparentes.

Lors de l'assemblée des délégués du 10 mai, Christian Vogel a été remercié pour ses 15 années passées au sein du comité de l'OrTra TC. Depuis son élection à la présidence de la NVS en 2007, Christian Vogel a été membre des organes les plus divers de l'OrTra TC et de l'OrTra MA. Au sein du comité de l'OrTra TC, il s'est toujours efforcé de créer les meilleures conditions possibles pour tous les praticiens de la Thérapie Complémentaire et de la Médecine Alternative, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il était très important pour lui que les thérapeutes de longue date aient un accès ouvert au Certificat de Branche et au diplôme fédéral. En outre, il a passé beaucoup de temps sur des règlements, des ordonnances, des consultations et d'autres textes, toujours à la recherche de la meilleure solution et de la meilleure formulation possibles. Ce ne sont pas seulement ces formulations qui vont manquer au comité, mais aussi son style très personnel, ses connaissances et son grand engagement. Le comité adresse ses meilleurs vœux à Christian Vogel pour les nombreuses années qui, nous l'espérons, l'attendent encore.

Andrea Bürki, présidente, et Christoph Berger, membre du comité, ont été réélus sans opposition.

Les différentes procédures qui précèdent l'Examen Professionnel Supérieur (EPS), c'est-à-dire la reconnaissance des méthodes et l'accréditation des formations ainsi que la Procédure d'Équivalence Certificat de Branche, sont rattachées au siège administratif et subordonnées au comité. Là aussi, il y a toujours des

questions à clarifier, des cas complexes à discuter, des décisions difficiles à prendre, parfois en demandant des précisions au SEFRI.

En accord avec le SEFRI, l'OrTra TC a soumis son EPS à un examen de cohérence pour la deuxième fois après 2014. L'examen a été réalisé par la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP). Le comité, et plus particulièrement la présidente Andrea Bürki, ont joué un rôle moteur dans l'élaboration du vaste dossier. En collaboration avec la commission d'examen, les documents ont pu être remis à l'HEFP en automne 2022. Les retours positifs et les précieuses suggestions reçus début 2023 occuperont intensivement la commission d'examen et le comité de l'OrTra TC au cours de la nouvelle année.

Après que des associations individuelles ou des groupes d'associations se soient adressés au comité à plusieurs reprises au cours de l'année avec les demandes les plus diverses, une réunion d'information a eu lieu en septembre sur le Profil Professionnel du*de la Thérapeute Complémentaire, les bases de la Thérapie Complémentaire, les procédés et les affaires en cours de l'OrTra TC. Il en est ressorti un niveau d'information très différent, car un changement de génération a eu lieu dans de nombreux comités d'association. Le comité se tient à tout moment à disposition pour contribuer à clarifier les questions qui se posent.

La présidente de l'OrTra TC, Andrea Bürki, a rencontré près de la moitié des associations membres, en compagnie de certains membres du comité, afin de répondre au besoin de plus de participation et d'implication de la part des associations ou de discuter de thèmes liés à la révision du «Règlement relatif à la reconnaissance de méthodes» exigée par le SBFI et décidée lors de l'AD 2022. Presque sans exception, ces rencontres se sont déroulées dans une très bonne ambiance. Une meilleure représentation des associations au sein du comité de l'OrTra TC pourrait éventuellement rendre les relations plus simples et plus évidentes.

Communication

Les dernières mesures du projet de communication avec l'agence Farner ont été finalisées au premier semestre 2022 avec des campagnes d'annonces sur Facebook et le chercheur web Google (SEA). Lors de l'AD de mai, l'état actuel et la suite prévue des opérations ont pu être présentés. Les délégués ont approuvé la poursuite des mesures issues du projet.

Une fois le projet terminé, l'ancien groupe de pilotage a été transformé en équipe de rédaction et s'est réuni à quatre réunions. La composition de trois Thérapeutes Complémentaires et de la codirectrice du siège administratif de l'OrTra TC a fait ses preuves. Par des travaux de recherche, l'élaboration du plan de rédaction, les contacts avec les associations membres, la relecture et les posts sur les médias sociaux, l'équipe de rédaction s'est activement engagée pour la mise en œuvre des mesures et la planification ultérieure.

Les associations membres ont été invitées à soumettre de nouveaux sujets pour le site web de TC. Sur la base des réactions et de l'évaluation du projet, l'équipe de rédaction a établi un nouveau plan éditorial qui a pu être mis en œuvre à partir de l'été 2022. Avec une moyenne de 2 à 3 articles par mois, l'actualisation nécessaire du site web a pu être assurée. De plus, des articles de la plateforme millefolia de la Fedmedcom dans le domaine de la Thérapie Complémentaire ont été mis en lien.

Les articles ont été systématiquement promus sur Facebook et LinkedIn, ce qui a eu un effet clairement visible sur le trafic du site web. Sur Facebook, la mise en réseau avec les associations membres, les prestataires de formation et les institutions partenaires a été effectuée.

Un article de relations publiques dans un supplément spécial du magazine "Natürlich" a fait la promotion du nouveau site web de TC au printemps.

Après la pause estivale, un label et une fiche d'information ont été mis en circulation. Le label a été conçu pour les méthodes reconnues de Thérapie Complémentaire, pour les filières de formation TC accréditées et pour les Thérapeutes Complémentaires titulaires d'un diplôme fédéral.

La brochure "Thérapie Complémentaire en bref", présentée en avant-première lors de l'AD 2022, a été légèrement adaptée, traduite en français, imprimée et mise en circulation dans un premier grand tirage en

décembre. En version électronique, elle était déjà disponible en avant-première en téléchargement sur le site Internet ou en e-paper.

Une deuxième vague de campagne publicitaire a été lancée sur Facebook pour une durée de deux mois à partir de décembre.

Outre les mesures prises dans le domaine des relations publiques, les moyens de communication habituels ont été adaptés à la nouvelle identité visuelle de l'OrTra TC.

La newsletter de l'OrTra TC a été publiée en février, août et décembre 2022. Les articles portaient sur des sujets tels que les mises au concours de postes de l'OrTra TC, le tarif 590, les statistiques, les offres et procédures de l'OrTra TC, les relations publiques et les informations pour les praticiens.

En septembre, une séance d'information a été organisée pour les associations membres sur les bases et les procédures de l'OrTra TC. De plus, la dropbox des membres a également été complétée avec des documents correspondants, par exemple sur l'histoire de l'OrTra TC, ce qui a été jugé utile, surtout par les nouveaux comités. La communication avec les associations membres a en outre été assurée par 13 mailings, des contacts individuels par e-mail et par téléphone ainsi que des rencontres personnelles avec certaines associations.

En 2022, 11 séances d'information au total ont été organisées sur la procédure d'équivalence et l'Examen Professionnel Supérieur. Le retour prévu aux séances en présentiel n'a pas pu être réalisé, les inscriptions n'étant que peu nombreuses. Ainsi, toutes les manifestations ont été proposées sous forme de vidéoconférences et ont rencontré un grand succès sous cette forme (environ 300 participants au total).

Politique

Cantons

Appenzell Rhodes-Extérieures: L'année a commencé par un entretien difficile avec un représentant de l'Office de la santé publique du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures. La situation reste telle que les praticiens en Thérapie Complémentaire ont besoin d'une autorisation cantonale. Cette autorisation est délivrée exclusivement aux titulaires du Certificat de Branche ou du diplôme fédéral. Pour les stages à effectuer pendant la formation, il faut chercher une possibilité hors canton. L'OrTra TC espère que les diverses révisions législatives en cours en Suisse orientale feront également bouger les choses.

Bâle-Campagne: C'est un peu par hasard que l'OrTra TC a appris l'existence d'une consultation sur la loi sur la santé de Bâle-Campagne. L'OrTra TC a toutefois pu déposer à temps sa prise de position, qui a également été soutenue par la Fedmedcom (Dakomed). Les choses se sont gâtées lorsque nous avons craint, sur la base d'une formulation figurant dans le procès-verbal du Conseil en première lecture, que la Thérapie Complémentaire soit maintenue dans la zone grise, voire qu'elle soit soumise à autorisation. Soutenue à nouveau par la Fedmedcom et d'autres alliés, l'OrTra TC a pu attirer l'attention de deux parlementaires sur le problème. Les interventions des deux députées PS ont finalement abouti à une prise de position claire de l'Office de la santé publique: la Thérapie Complémentaire est et reste exempte d'autorisation.

Saint-Gall: Depuis de nombreuses années, la situation des praticiens en Thérapie Complémentaire dans le canton de Saint-Gall doit être qualifiée de confuse. Même les échanges de courriers les plus divers n'ont pas permis de clarifier quelles méthodes sont désormais soumises à autorisation et lesquelles ne le sont pas. Mais le département de la santé a entrepris une révision totale de la loi sur la santé. Grâce à sa persévérance depuis des années, l'OrTra TC fait partie des destinataires d'une enquête préalable auprès des groupes professionnels directement concernés, dont les préoccupations seront (espérons-le) directement intégrées dans les travaux de révision. La consultation proprement dite est attendue pour 2023.

Thurgovie: La situation est encore plus complexe dans le canton de Thurgovie. Ici, la Thérapie Complémentaire n'existait pas en tant que telle, mais était pour ainsi dire "incluse" dans les praticiens en médecine naturelle. Malgré de nombreux mails et appels téléphoniques (la présidente de la Fedmedcom, la conseillère nationale Edith Graf-Litscher, est également intervenue), la situation n'a pas vraiment pu être clarifiée.

Mais là aussi, une révision de la loi et de l'ordonnance est maintenant en cours. L'OrTra TC a rédigé une prise de position inhabituellement détaillée en collaboration avec un avocat expert en droit public. L'OrTra TC a reçu la promesse de pouvoir encore expliquer sa position directement aux responsables. (L'OrTra TC pourra également se référer aux argumentations formulées ici lors d'autres consultations).

Le Tessin: Le processus législatif au Tessin est manifestement encore plus tenace et emprunte des voies encore plus tortueuses qu'ailleurs. Depuis que le canton a mis en consultation sa nouvelle loi sur la santé et son ordonnance il y a plus de sept ans, l'OrTra TC tente d'obtenir une réglementation légale judicieuse pour la formation et le travail des Thérapeutes Complémentaires. Grâce, entre autres, à un avocat bien connecté, une version adaptée de l'ordonnance concernée est maintenant disponible. Mais contrairement aux espoirs exprimés dans le dernier rapport annuel, elle semble être coincée quelque part dans le labyrinthe parlementaire. La situation est encore aggravée par le fait que certains assureurs refusent de participer aux frais en l'absence d'autorisation de pratiquer. Les détails des dispositions légales en vigueur se trouvent sur la fiche d'information correspondante sur le site Internet de l'OrTra TC.

Fedmedcom (Dakomed)

Le "Guide de la médecine complémentaire", créé il y a plusieurs années, a été actualisé et est disponible sur le site Internet de la Fedmedcom.

Après une rencontre très agréable avec l'OrTra TC et une représentation de la commission politique de l'OrTra MA, la Fedmedcom a demandé à tous les cantons si les deux OrTra et l'association faitière figuraient sur la liste des destinataires des consultations dans le domaine de la santé. Là où les réponses ne sont pas satisfaisantes, la Fedmedcom se penchera sur la question.

Le comité de la Fedmedcom (et de l'OrTra TC) a discuté en détail de l'initiative populaire pour une "médecine naturelle indépendante". Malgré leur sympathie pour certains points, le comité de la Fedmedcom et l'OrTra TC se distancient clairement de cette initiative en raison d'erreurs grossières, de contradictions et d'exigences insoutenables. Une prise de position détaillée a été mise à la disposition des associations.

CAMsuisse

Au cours des quatre séances de CAMsuisse, deux thèmes ont été abordés de manière continue. L'un était PROMs, la mesure de l'effet d'un traitement du point de vue du*de la patient*e. La question centrale de cette "mesure" est celle de l'effet sur le bien-être général du patient. Cette approche est désormais utilisée dans différents domaines de la médecine traditionnelle. La question est de savoir si, et si oui comment, cette approche est également appropriée pour démontrer l'efficacité des méthodes de médecine complémentaire et alternative. Un groupe indépendant de CAMsuisse s'est entre-temps constitué à cet effet. Au printemps 2023, l'OrTra TC organisera une séance d'information à ce sujet pour ses associations membres.

Le deuxième domaine thématique est ce que l'on appelle la "table ronde", où se rencontrent deux fois par an des représentants*es des assureurs et des représentants*es des associations CAMsuisse. Il y est notamment question de l'approche très différente des assureurs vis-à-vis des différentes méthodes de MAC, d'une part. D'autre part, de la tendance à limiter non seulement les nouvelles reconnaissances aux titulaires de Certificats de Branche ou de diplôme fédéral, mais aussi à limiter dans le temps le maintien des droits acquis des personnes "seulement" reconnues RME, ASCA ou SPAK. L'OrTra TC s'oppose avec beaucoup de conviction à un tel "délai d'expiration".

Il faut encore mentionner ici le départ de Roger Bachmann. Comme représentant de la Swica, droguiste et naturopathe aux vastes horizons, il a toujours accompagné et soutenu avec beaucoup d'intérêt et de sympathie la naissance de notre profession et son développement. Il nous manquera beaucoup en tant qu'interlocuteur fiable à la "table ronde".

Finances

L'année associative 2022 se termine avec un bénéfice opérationnel de CHF 155'792.28. Le résultat est donc supérieur de CHF 204'842.28 au résultat budgété et peut être qualifié d'extrêmement satisfaisant.

Du côté des recettes, ce sont surtout les recettes pour les Procédures d'Équivalence Certificats de Branche (PEQ CB), plus élevées d'environ CHF 159'000 par rapport au budget, qui ont un impact. Celles-ci s'expliquent par le fait qu'en raison de l'expiration de la période transitoire de certaines méthodes le 08.09.2022 et le 13.01.2023, un très grand nombre d'inscriptions ont été reçues. Nos collaborateurs*es et experts*es ont travaillé d'arrache-pied pour traiter, examiner et clore ce nombre de dossiers supérieur à la moyenne.

L'Examen Professionnel Supérieur a enregistré moins d'inscriptions que prévu au budget. L'écart des frais d'examen EPS par rapport au budget s'élève donc à environ CHF -55'000. En contrepartie, les subventions fédérales du SEFRI - environ CHF 46'000 de plus que prévu au budget - ont été versées (ceux-ci se rapportent aux examens de l'année 2021).

En plus du nombre de dossiers de réaccréditation prévu au budget, de nouvelles demandes d'accréditation ont pu être enregistrées. Les recettes pour l'accréditation sont donc supérieures d'environ CHF 14'000 à celles prévues au budget.

Le compte "Autres produits" a permis de comptabiliser le capital restant de QualiKAM Sàrl, radiée en 2022 (CHF 7'000) et les recettes de la vente de la brochure TC (CHF 10'000).

Une autre différence importante par rapport au budget se trouve dans les charges de personnel, environ CHF -23'000. Le montant inférieur des honoraires versés aux experts de l'EPS (CHF -67'000) et de l'accréditation (CHF -13'000) est compensé par les honoraires des experts du PEQ (CHF 29'000) qui dépassent le budget, ainsi que par les heures supplémentaires effectuées par le siège administratif (CHF 28'000). Cela est dû à l'afflux de demandes pour le PEQ et au surcroît de travail dans le domaine des relations publiques.

Les régularisations du chiffre d'affaires pour les prestations déjà payées mais non encore perçues (EPS, PEQ et accréditation) ont augmenté de CHF 356'794 en 2022. Principalement en raison des nombreux dossiers PEQ mentionnés ci-dessus et de l'EPS prévue pour avril 2023, pour laquelle un nombre de participants supérieur à la moyenne s'est inscrit. En revanche, tous les dossiers de réaccréditation délimités en 2021 ont pu être clôturés. Deux nouvelles accréditations sont encore en cours. Au 31.12.2022, le solde de toutes ces régularisations du chiffre d'affaires s'élève au total à 1'115'638 CHF.

L'actif circulant de l'OrTra TC s'élève au 31.12.2022 à CHF 2'173'386.04, soit CHF 533'864.92 de plus qu'au 31.12.2021. Le capital propre de l'OrTra TC s'élève au 31.12.2022 à CHF 999'813.54.

Siège administratif

Après un engagement d'abord temporaire, Sara Kasperek a complété l'équipe du siège administratif à partir d'avril avec un poste à 40%. Grâce à ses excellentes connaissances linguistiques, un traitement plus rapide des demandes en français et en italien ainsi que des tâches de traduction ont pu être mis en œuvre et la direction du siège administratif a été déchargée sur le plan administratif. Le siège administratif à Soleure a ainsi été élargi à quatre postes de travail fixes. L'administration de la Procédure d'Equivalence ainsi que la direction de la procédure se font majoritairement en home-office, avec des réunions d'équipe régulières au siège administratif pour discuter et coordonner les tâches.

Répondre au grand nombre de demandes émanant de l'ensemble du domaine des MAC et dans toutes les langues nationales a continué à exiger beaucoup de coordination et de temps de la part du siège administratif. Parallèlement, les affaires courantes se sont poursuivies pour assurer l'administration, la mise en œuvre des procédures et le soutien du comité. L'évaluation et les adaptations de l'infrastructure et des processus qui en découlent se sont poursuivies. Les certificats de procédure, jusqu'alors imprimés en externe, ont été produits sous forme de pré-imprimés dans la nouvelle mise en page. Dès l'automne, l'ensemble du processus d'impression a ainsi pu être géré et optimisé en interne.

Au cours du premier semestre 2022, le projet de communication lancé avec l'agence Farner a été transféré dans les activités régulières du siège administratif (voir section Communication), avec des tâches supplémentaires correspondantes pour la direction du siège administratif.

Des charges extraordinaires ont également été occasionnées par des adaptations dans le domaine de l'EPS, notamment par la programmation d'un outil d'administration pour l'organisation des examens.

En août 2022, nous avons eu le plaisir de féliciter Marlene Wittenwiller pour ses cinq ans de travail au sein de l'OrTra TC. Elle occupe un poste clé avec l'administration de la Procédure d'Équivalence.

Les pourcentages de postes de l'équipe bien établie et motivée du siège administratif totalisaient 345 pour cent à la fin 2022.

Reconnaissance des méthodes

Le "Règlement relatif à la reconnaissance de méthodes OrTra TC" révisé en 2021 prévoit désormais une procédure d'admission pour les demandes de reconnaissance de méthodes en tant que méthodes de TC (voir rapport annuel 2021). Cela a eu pour conséquence que les trois organismes responsables avec lesquels un entretien préliminaire a été mené en 2021 ne sont pas entrés dans la procédure de reconnaissance des méthodes elle-même, car ils ne remplissaient pas les conditions de base pour une admission à la procédure.

En 2022, deux autres entretiens préliminaires ont eu lieu avec des associations intéressées par une reconnaissance de méthode. Les conditions pour une admission à la procédure n'étaient pas non plus réunies pour ces deux méthodes.

Le 25.03.2022, les deux méthodes "Travail corporel aquatique" et "Thérapie Trager" ont été intégrées par le SEFRI dans le règlement d'examen de l'EPS TC. Ainsi, les thérapeutes de ces deux méthodes peuvent désormais également passer la Procédure d'Équivalence du Certificat de Branche, respectivement l'EPS pour Thérapeutes Complémentaires.

À la suite d'une demande du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), le règlement relatif à la reconnaissance des méthodes a été à nouveau soumis à l'Assemblée des délégués 2022 de l'OrTra TC. Un nouvel article sur la vérification des méthodes a été adopté. Le comité de l'OrTra TC vérifie ainsi au moins tous les 10 ans si une méthode répond aux exigences par analogie à l'ordonnance sur la formation professionnelle. Cela signifie notamment s'il existe un intérêt public, si l'organisme responsable est en mesure de garantir une offre à long terme à l'échelle nationale et si le contenu de l'IDMET s'oriente vers le Profil Professionnel TC et les Bases de la TC. Si une méthode ne remplit plus les exigences, le comité de l'OrTra TC peut demander au SBF1 de supprimer une méthode du règlement d'examen sur l'Examen Professionnel Supérieur. Le nouvel article crée ainsi d'une part une base juridiquement sûre, d'autre part, avec une formulation "peut", il donne au comité de l'OrTra TC la possibilité de réagir de manière flexible aux besoins et à la situation d'une méthode "menacée". Ainsi, au cours de l'année sous revue, la situation a été discutée et analysée en commun avec les organismes responsables éventuellement concernés par cette réglementation à l'avenir, et les meilleures solutions possibles ont été recherchées.

Procédure d'Équivalence Certificat de Branche (PEQ CB)

En 2022, 459 Certificats de Branche OrTra TC ont pu être délivrés par suite de la réussite de la Procédure d'Équivalence. Depuis le début de la Procédure d'Équivalence jusqu'à la fin de l'année sous revue, 2106 CC ont pu être délivrés au total.

La raison de cette augmentation marquante dans le PEQ CB est l'expiration des dispositions transitoires de sept ans (avec notamment la possibilité de compenser intégralement le Tronc Commun TC) pour les cinq premières méthodes de TC reconnues le 9.9.2015: Ayurvéda thérapie, Thérapie craniosacrale, Eutonnie, Shiatsu et Yoga thérapie.

En raison du grand nombre d'inscriptions reçues peu avant l'expiration de ce délai, le siège administratif et la collaboratrice spécialisée de la Procédure d'Équivalence Marlene Wittenwiller ont été sollicités par un nombre accru de demandes, voire presque submergés à certains moments. Un grand merci pour cet engagement supplémentaire et exigeant. Comme il n'a pas été possible de trouver rapidement de nouveaux experts pour l'évaluation du PEQ CB, en particulier pour l'essai, le temps de traitement des dossiers s'est temporairement prolongé vers la fin 2022. Nous tenons également à remercier nos expert*es de longue date pour leur énorme engagement dans l'évaluation des dossiers.

Le "Guide de la rédaction de l'essai sur l'identité TC", entré en vigueur début 2022, a été appliqué au cours de l'année. Les critères adaptés ont également entraîné une adaptation des documents internes tels que la grille d'évaluation et le feedback sur l'essai. La mise en œuvre de toutes les adaptations a été accompagnée lors de trois formations pour les experts*es du PEQ CB.

Les essais rédigés selon les nouvelles directives 2022 sont désormais évalués à l'aide de points, ce qui permet aux candidats de mieux comprendre à quel niveau se situe leur travail ou quelles sont les lacunes qui pourraient être comblées en vue d'une participation à l'EPS.

Le "Guide relatif à la preuve formelle de l'Équivalence" et le formulaire "Justificatif d'Équivalence", également révisés, sont entrés en vigueur fin 2022. Les exigences relatives à la preuve formelle de la formation sont désormais présentées de manière encore plus claire et plus simple.

2022, un recours a été déposé contre une décision négative concernant PEQ CB de l'OrTra TC, le premier depuis 2018 (voir les explications de la commission de recours plus bas dans le rapport).

Accréditation des formations en TC

Au cours de l'année sous revue, trois filières de formation ont pu être nouvellement accréditées, deux demandes ont été refusées. Trois autres demandes d'accréditation sont encore en cours de traitement, car des conditions doivent encore être remplies.

Depuis le début de la procédure d'accréditation et jusqu'à la fin de l'année 2021, l'OrTra TC a pu accréditer au total 40 formations TC avec Tronc Commun TC, 5 formations TC avec Tronc Commun TC externalisé ainsi que 8 filières de formation Tronc Commun TC TC.

En 2022, l'OrTra TC a pu délivrer 290 Certificats de Branche aux personnes ayant suivi avec succès une formation accréditée en TC. Cela porte à 785 le nombre total de CFC délivrés après une formation accréditée.

Au cours de l'année sous revue, des circulaires ont à nouveau été régulièrement envoyées aux prestataires de formation, notamment sur les thèmes de l'adaptation des règlements, de la suppression des mesures Corona et des "directives sur les formes numériques d'enseignement et d'apprentissage de l'OrTra TC". Celles-ci sont entrées en vigueur le 1er juillet 2022, après une période de transition de trois mois à compter de la levée de toutes les mesures Corona. Une autre séance d'information pour les prestataires de formation a eu lieu le 14 juillet 2022.

Le 1er mai 2022, l'accréditation de six ans des premières filières de formation TC a expiré. La réaccréditation de 21 filières de formation était donc à l'ordre du jour. Un prestataire de formation a décidé de ne pas renouveler son accréditation. Jusqu'à la fin de l'année de référence, 13 formations TC ont pu être définitivement accréditées pour six années supplémentaires. Selon toute vraisemblance, les 7 dossiers restants pourront être menés à bien au cours du premier semestre 2023.

Lors de l'AD de mai, le comité de l'OrTra TC a été chargé de constituer un groupe de travail avec des représentants* de l'OrTra TC, des associations de méthodes et de professions et des prestataires de formation ayant des filières de formation accréditées sur le thème "Assurance qualité de la formation et des diplômes dans le domaine de la Thérapie Complémentaire". Une première réunion de la commission de 10 personnes a eu lieu le 16.12.2022, d'autres réunions sont prévues pour 2023.

Commission de recours

A l'occasion de l'assemblée des délégués 2022, le Dr Beat Ochsner, président de la commission de recours depuis de nombreuses années, a été remercié et Dominik Schenker, membre actuel, a été élu nouveau président. De plus, Mareta Faust a été élue comme nouveau membre de la commission et a été accueillie.

Au cours de l'année sous revue, la commission de recours n'a eu à traiter qu'un seul recours. Sur la base de ce recours contre la décision de refus d'une évaluation d'essai, la commission de recours a convenu avec l'OrTra TC d'une adaptation du déroulement de la procédure: Comme les recours concernant les essais portent principalement sur des aspects de contenu de l'évaluation de l'essai, la commission de recours de l'OrTra TC se base dans ces cas sur la loi sur la procédure administrative et transmet la lettre de recours correspondante directement à l'OrTra TC pour réévaluation de l'essai (reconsidération de la décision). Ce n'est qu'en cas de décision à nouveau négative que l'OrTra TC renvoie le recours à la commission de recours avec une prise de position motivée. Si la réévaluation de l'OrTra TC conduit à une remise supplémentaire ou à l'acceptation de l'essai, la commission de recours est informée de cette décision et une nouvelle décision est directement envoyée au recourant.

Dans le cas présent, l'essai a pu être accepté après une réévaluation et une remise supplémentaire demandée.

Commission d'examen

L'année 2022 a été marquée par la consolidation de la situation du personnel au sein de la commission d'examen, ainsi que par le dépôt d'un volumineux dossier pour un examen de cohérence de l'EPS TC.

Fin janvier 2022, Monika Lichtsteiner a démissionné de son poste de membre de la commission d'examen pour des raisons de ressources. Avec Kathrin Enz, Sandra Hirschi et Tamara Odermatt, trois nouveaux membres engagés de la commission d'examen ont toutefois pu être recrutés. Ainsi, avec ses 7 membres, la commission est bien à la hauteur de ses tâches.

Regula Banz et Raphael Schenker, qui assuraient dans un premier temps la coprésidence de la commission d'examen à titre intérimaire, ont été définitivement élus fin janvier par le comité pour les deux prochaines années. Lors d'une journée de réflexion en juin, la commission d'examen a pu bien intégrer tous les nouveaux membres et réattribuer les différents dicastères.

Outre l'élaboration des épreuves d'examen, le recrutement et la formation des experts*es aux examens et la réalisation de l'EPS, qui constituent l'activité principale de la commission d'examen, celle-ci s'est également occupée, au cours de l'année sous revue, de l'examen de cohérence II demandé par l'OrTra TC. Ce vaste contrôle de qualité, cofinancé par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et portant sur le système d'examen, la conception des documents d'examen et des instruments d'évaluation, la qualification des expertes et des experts aux examens, l'organisation et la planification ainsi que l'assurance qualité, a été réalisé par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (HEFP). Les résultats de cet examen n'étaient pas encore disponibles à la fin de l'année de référence.

En 2022, l'équipe d'experts*es aux examens a pu être élargie de quatre membres supplémentaires pour atteindre un total de 38. Étant donné que de plus en plus de candidats francophones et italophones s'inscrivent à l'EPS, l'accent sera mis sur le recrutement de nouveaux experts, notamment de spécialistes bilingues.

Les experts*es ont à nouveau été préparés aux deux EPS lors de deux journées d'étalonnage et formés à leur fonction. Désormais, certains d'entre eux ont participé à l'élaboration des sujets d'examen. Ainsi, leur expérience en matière de contrôle et de correction des examens peut être mise à profit pour l'élaboration des énoncés.

Cette année, les deux EPS se sont déroulées pour la première fois au «Seminarhotel Seepark» de Thoune. L'atmosphère élégante et calme ainsi que l'infrastructure hautement professionnelle de l'hôtel et sa situation ont été très appréciées tant par les candidats*es que par le secrétariat d'examen, les Experts*es et la commission d'examen.

Au total, 80 Thérapeutes Complémentaires ont pu obtenir le diplôme fédéral via l'EPS au cours de l'année de référence. Le diplôme fédéral a pu être délivré a posteriori à 8 thérapeuts*es.

Au total, 62 candidats*es ont participé à l'EPS 2022/1, dont 20 repentis*es. Le taux de réussite a été de 74% (y compris les répétant*es). 52 candidats*es ont participé à l'EPS 2022/2, dont 15 répétants*es. Le taux de réussite à cet examen était de 67% (y compris les répétant*es).

Après deux ans d'annulation des cérémonies de remise des diplômes pour cause de Corona, une cérémonie a pu être organisée à nouveau le 16 août 2022 à Soleure, au cours de laquelle les diplômes ont pu être remis aux thérapeuts*es dans un cadre festif et digne.

Depuis le début de l'organisation de l'EPS TC jusqu'à la fin de l'année sous revue, 1'364 diplômes fédéraux ont pu être délivrés au total, 510 après achèvement de l'EPS et 854 via l'octroi d'un diplôme a posteriori.



Andrea Bürki
Présidente de l'OrTra TC



Claudia Pohl
Co-responsables du siège administratif de l'OrTra TC



Nicole Schaffner

Co-responsables du siège administratif de l'OrTra TC